



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 23 (JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod)

Votes : Pour 21 – Contre 0 – Abstentions 2 (F. Mendes, N. Vermel)

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le sept septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., M.Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,

Excusés : MM. Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Odile Verne

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 6 juillet 2023

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (F. Mendes et N. Vermel),

APPROUVE le procès-verbal de séance du 6 juillet 2023.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,